


# Linguistique 351

## L'énoncé






# énoncé:

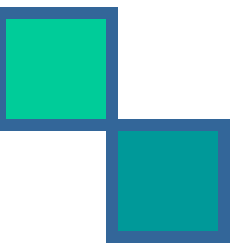
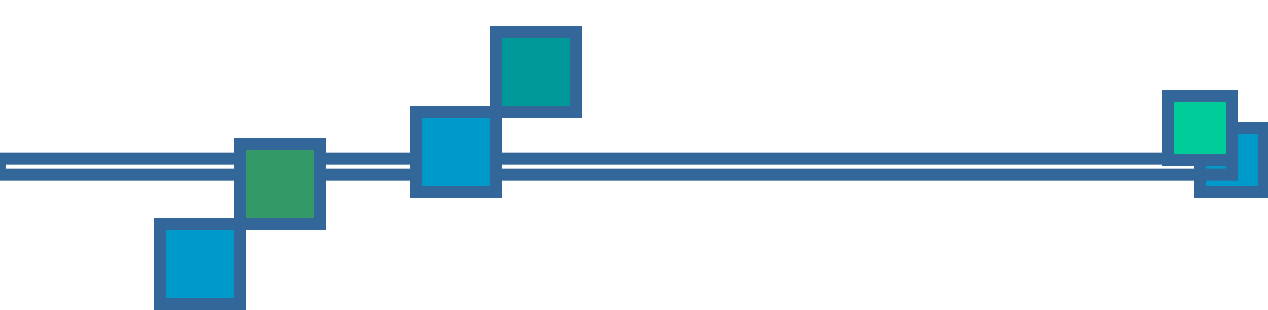
- L'énoncé se définit comme «toute suite finie de mots d'une langue émise par un ou plusieurs locuteurs»
- 

(Jean Dubois *et al.*, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 1973, p. 191).



Un énoncé peut se matérialiser indifféremment:

- par un seul mot : «Oh!»; «Impossible!»,
  - une suite de mots «Mmm... Drôle de conclusion...» ; «Absolument pas!»
  - par une ou plusieurs phrases: («*Un discours ininterrompu de deux heures est aussi un énoncé.*» (Dubois *et al.*, *ibid.*)
- 




- L'énoncé (notion propre à la **pragmatique**) s'oppose ainsi doublement à la **phrase** (notion propre à la **grammaire**).






# Énoncé vs phrase: La phrase

- la **phrase** suppose l'existence d'une **structure syntaxique** plutôt manifeste:
  - «Je ne m'intéresse pas à la politique»  
est clairement une **phrase**, dont la structure est facile à analyser.
  - «Oh, la politique, moi, vous savez...»  
offre un type de structure très complexe difficile à classer comme simple phrase; c'est pourtant un **énoncé** dont le sens et le fonctionnement sont tout
- 



# Énoncé vs phrase (suite):

- la **phrase** se définit sans référence à l'instance de sa production, et selon des relations purement internes (sujet-verbe-complément).
  - La construction de la phrase obéit à des critères formels de **syntaxe** (agencement des mots en séquence).
  - Le sens de la phrase est donc déterminé par le sens des mots tel qu'on le trouve dans un dictionnaire (la dénotation).
- 



# Énoncé vs phrase (suite):

## L'énoncé

- Un **énoncé**, en revanche, et quel que soit sa forme, s'envisage selon trois paramètres:
    - un **temps**, un **lieu**, et un **sujet**.
  - Le sens de l'énoncé ne peut être déterminé qu'en fonction d'un **cadre énonciatif** et d'une **fonction communicative**.
- 